



Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés

Cochez la case qui correspond à votre niveau d'autonomie et, si vous demandez le crédit d'impôt pour votre couple, à celui de votre conjoint(e) au 31 décembre.

Vous : 4 autonome non autonome

Notez qu'une personne non autonome doit avoir une attestation écrite d'un professionnel ou d'une professionnelle de la santé (voyez la définition du terme *personne non autonome* à la ligne 458 du guide).

Votre conjoint(e) : 5 autonome non autonome

Répondez aux questions suivantes :

Avez-vous reçu des versements anticipés du crédit d'impôt au cours de l'année 2022 ? Oui Non

Durant toute l'année 2022, votre situation familiale est-elle restée la même (par exemple, vous aviez un[e] conjoint[e] ou vous n'aviez pas de conjoint[e] durant toute l'année) ? Si votre conjoint(e) est décédé(e) en 2022, répondez **NON**. Oui Non

Avez-vous habité au même endroit durant toute l'année 2022 ? Oui Non

Si vous avez répondu **OUI à toutes les questions** et que vous nous avez transmis les informations relatives au renouvellement de vos versements anticipés pour 2022, vous pouvez choisir de ne pas remplir les parties A à F. Dans ce cas,

- inscrivez, s'il y a lieu, à la ligne 2, le montant des sommes payées pour des services admissibles pour lesquels vous n'avez fait aucune demande de versements anticipés (nous calculerons pour vous le crédit d'impôt additionnel auquel vous avez droit); _____
- inscrivez le montant de la case D du relevé 19 aux lignes 441 et 458 de votre déclaration et inscrivez **0** à la ligne 466.

Si vous avez répondu **NON à une question** ou que vous ne nous avez **pas** transmis les informations relatives au renouvellement de vos versements anticipés pour 2022, continuez de remplir cette annexe. Vous pourriez devoir remplir plus d'une partie si vous avez déménagé durant l'année.

Si vous aviez un(e) conjoint(e) au 31 décembre et que vous avez tous les deux droit à ce crédit d'impôt, mais que vous n'habitez pas ensemble, vous devez remplir la partie qui s'applique à vous et celle qui s'applique à votre conjoint(e). **Consultez le guide à la ligne 458.**

A Vous avez habité dans une résidence privée pour aînés

Remplissez cette partie si, en 2022, vous avez habité dans une résidence privée pour aînés.

Si, en 2022, vous avez habité dans plus d'une résidence privée pour aînés, cochez la case 6. 6

Inscrivez les renseignements demandés sur la résidence privée ou, si vous avez coché la case 6, sur la dernière résidence dans laquelle vous avez habité en 2022.

Numéro d'immeuble _____ Rue, case postale _____

Ville, village ou municipalité _____ Code postal _____ Ind. rég. Téléphone _____

Pour remplir le tableau suivant, vous devez consulter le guide à la ligne 458.

	1 Loyer mensuel	2 Montant de base	3 Service de buanderie	4 Service d'entretien ménager	5 Service alimentaire	6 Service de soins infirmiers	7 Service de soins personnels	8 Cases 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7. Maximum: Consultez le guide à la ligne 458.
Janvier								10
Février								11
Mars								12
Avril								13
Mai								14
Juin								15
Juillet								16
Août								17
Sept.								18
Oct.								19
Nov.								20
Déc.								21
Additionnez les montants colonne par colonne.								22
Si votre conjoint(e) habitait aussi dans une résidence privée pour aînés, mais que vous n'habitez pas ensemble, utilisez un autre exemplaire du tableau ci-dessus pour calculer le coût des services admissibles inclus dans son loyer. Inscrivez ici le résultat de la ligne 22 de ce tableau.								23
Additionnez les montants des lignes 22 et 23. Reportez le résultat à la page suivante.								24

➔ Continuez vos calculs à la page suivante.



Montant de la ligne 24

24

B Vous avez habité dans un immeuble de logements (autre qu'une résidence privée pour aînés)

Remplissez cette partie si, en 2022, vous avez habité dans un immeuble de logements.

		1 Premier mois de l'année	2 Dernier mois de l'année (si montant différent de la colonne 1)
Loyer mensuel (minimum de 600 \$ et maximum de 1 200 \$). Consultez le guide.	30		
	×	5 %	5 %
Montant de la ligne 30 multiplié par 5 %	= 31		
Nombre de mois de l'année où vous avez payé ce loyer	×	32	
Montant de la ligne 31 multiplié par le nombre de la ligne 32	= 33		
Additionnez les montants de la ligne 33.			+ 34

C Vous avez habité dans un immeuble en copropriété (condominium)

Remplissez cette partie si, en 2022, vous avez habité dans un immeuble en copropriété (condominium) dont vous étiez copropriétaire.

Coût des services de maintien à domicile inclus dans vos charges de copropriété (ligne 19 du formulaire TPZ-1029.MD.5) + 36

D Vous avez habité dans votre propre maison ou vous avez payé pour des services non inclus dans votre loyer ou dans vos charges de copropriétéRemplissez cette partie si, en 2022, vous avez habité dans votre propre maison ou si vous avez payé pour des services de maintien à domicile admissibles qui n'étaient pas inclus dans votre loyer ou dans vos charges de copropriété. Inscrivez, aux lignes 50 à 56, le coût des services admissibles payés dans **l'année 2022**, y compris le coût des services pour lesquels vous avez demandé des versements anticipés.

Services d'entretien ménager, d'entretien de terrain et de déneigement	50	
Services de soins personnels et services liés aux repas	+ 52	
Services de soins infirmiers	+ 54	
Autres services admissibles. Consultez le guide.	+ 56	
Additionnez les montants des lignes 50 à 56.	= 74	74
Additionnez les montants des lignes 24, 34, 36 et 74. Pour connaître le montant maximal , consultez le guide à la ligne 458. Reportez le résultat à la ligne 87.		Coût des services de maintien à domicile = 75

E Revenu familial

Montant de la ligne 275 de votre déclaration	80	
Montant de la ligne 275 de la déclaration de votre conjoint(e) au 31 décembre 2022	+ 81	
Additionnez les montants des lignes 80 et 81.		Revenu familial = 82

F Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés

Montant de la ligne 75	87	
	×	36 %
Montant de la ligne 87 multiplié par 36 %	= 88	
Si votre revenu familial (montant de la ligne 82) dépasse 61 725 \$, remplissez la grille de calcul 458. Sinon, inscrivez 0.	89	
Montant de la ligne 88 moins celui de la ligne 89. Si le résultat est négatif , inscrivez 0. Reportez le résultat à la ligne 458 de votre déclaration.		Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés = 90

Joignez cette annexe à votre déclaration.



I2J2 ZZ 73507450